

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	24
Votants par procuration	2
Absents	11
Total des votes	26

5 Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme LOUVEL

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. GUENNI, Mme JEAMMET, M. TIMON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, Mme RETUREAU M. VOLLAIS

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, M. TIMON à M. DARMOIS

84-2022 Modification de la composition de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle a créé la commission d'évaluation des transferts de charges par délibération n°3-2019 en date du 19 janvier 2019. Cette commission procède à l'évaluation des charges transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Le nombre de représentants pour la ville de Pont-Audemer est de 3 titulaires et 3 suppléants représentant une voix unique conformément au règlement intérieur de la CLECT.

Lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2020 ont été désignés :

Titulaires

Accusé de réception en préfecture
027329-20221121-84-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception en préfecture : 23/11/2022
M. Michel LEROUX

- M. Alexis DARMOIS

- M. Laurent BEAUDOUIN

Suppléants :

- M. Christophe CANTELOUP
- Mme Brigitte DUTILLOY
- M. Benoit LETELLIER

Or du fait des démissions du conseil municipal de M. Michel LEROUX, le 10 octobre 2022 et de M. Benoit LETELLIER le 29 septembre 2022, de la nouvelle prise de fonction de M. Christophe CANTELOUP en tant qu'Adjoint en charge du personnel de la Ville et de Mme Laurette MONLON en tant qu'adjointe en charge des affaires scolaires, il convient de modifier la liste des membres et de désigner deux remplaçants : un titulaire et un remplaçant.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Pont-Audemer Val de Risle en date du 17 décembre 2018 instaurant la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Pont-Audemer Val de Risle en date du 19 janvier 2019 créant la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT),

VU la délibération n°70 du 23 juin 2020 désignant les membres de cette commission.

VU l'arrêté n°95-2022 du 19 février 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe Canteloup

VU l'arrêté n°105-2022 du 19 février 2022 portant de délégation de fonction et de signature à Madame Laurette MONLON

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT),

Considérant les nouvelles fonctions de M. Canteloup, Maire-Adjoint en charge du personnel de la Ville et de Mme Monlon, Maire-Adjoint en charge des affaires scolaires.

Considérant la candidature de Mme Mouchel comme membre suppléant de cette commission.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

➤ **DE DESIGNER** comme membre titulaire de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) :

- M. Alexis DARMOIS
- M. Christophe CANTELOUP
- Mme Laurette MONLON

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-84-DE
Date de mise en ligne : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

➤ **DE DESIGNER** comme membre suppléant de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

- M. Laurent BEAUDOUIN
- Mme Brigitte DUTILLOY
- Mme Florence MOUCHEL

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-84-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Publié le 28/11/2022